

AmalgAMEs

Bulletin de liaison
N°15 Février 2004

Journée nationale
F.N.A.M.E.
Novembre 2003 !



un amphithéâtre à craquer !!

Un coup d'essai ...
Un coup de maître !

Dans ce numéro :

Actualité et activités de la FNAME	p 2 à p 12
Courrier des Associations	p 15 à p 22
Forum	p 23 à p 28



Fédération Nationale des Associations de Maîtres E

SOMMAIRE

Editorial de notre président: Gérard Toupiol

Actualités et activités de la FNAME

- 1) Compte-rendu de la réunion du 17/12/03 à propos des Assises de l'AI S dans l'école
- 2) Journée Nationale de la FNAME du 21 novembre 2003
- 3) Compte-rendu de l'assemblée générale de la FNAME du 22/11/03
- 4) Carte de France de la FNAME
- 5) Motion sur les CP à 10

Courrier des associations

Contribution de l'ADP 29 :

- 6) Dominique Guichard : Que signifie aider un enfant en difficulté ?
- 7) Philippe Cormier : le maître E au sein du RASED

Forum

- 8) " Débat national sur l'avenir de l'école " par Gérard Toupiol
- 9) " Questionnons, questionnons ... " par Louis Pastor

Editorial

Tout d'abord je vous souhaite à tous, ainsi que l'ensemble du Bureau National, une excellente année 2004 qui vous apportera, j'espère, beaucoup de satisfactions professionnelles et personnelles.

Je souhaite aussi une bonne année à la FNAME et espère que notre second colloque de Lyon sera aussi réussi que le premier à Antony.

En effet, comment ne pas revenir sur cette journée du 21 novembre qui a montré l'intérêt et l'importance d'une telle manifestation pour les collègues. La formation initiale va être diminuée en volume horaire, la formation continue AIS n'existe presque plus ; les collègues recherchent donc de plus en plus des moments de formation, de réflexion, en dehors de l'institution.

Cette année qui s'annonce risque d'être lourde de conséquences pour l'AIS : mise en place du CAPA-SH remplaçant le CAPSAIS, nouvelle loi d'orientation annoncée à l'automne, plan de prévention de l'illettrisme dans lequel il est peu fait mention des RASED... Je ne peux donc vous inviter qu'à être vigilant.

Pour notre part, et avec nos collègues et partenaires de l'AFPS et de la FNAREN, nous préparons des assises nationales de l'aide spécialisée dans l'école pour la fin de l'année si possible (l'objectif est de se caler sur les discussions autour de la nouvelle loi d'orientation).

Cette année, la FNAME a vu son BN se renouveler avec l'arrivée de Damienne Delmon et de Cécile Blondy. Je leur souhaite beaucoup de satisfactions dans ce lourd travail et suis persuadé que leur venue apportera des idées nouvelles.

Que dire de plus, sinon que la réussite du colloque a suscité la création de plusieurs associations départementales. Nous ne pouvons que nous en réjouir, notre objectif étant, petit à petit, de couvrir tout le territoire. Pensez à régler vos adhésions pour 2003/2004 (un bulletin d'adhésion est à votre disposition à la fin du journal), c'est grâce à ce financement que nous avons pu organiser la première journée nationale de la FNAME et que nous pourrons continuer à œuvrer dans ce sens.

Bonne année aussi au nouveau CA, mis en place le 22 novembre, étoffé de nouveaux membres.

Nos objectifs, pour cette année, au-delà des assises et du colloque de Lyon, seront de publier les actes du premier colloque augmentés de certains articles et d'améliorer la liaison entre les associations départementales et le bureau de la FNAME.

Je le répète encore, la tâche est lourde et nous sommes peu à les assumer bénévolement.

Les choses avancent, nous avons réussi l'organisation de notre première journée souhaitée depuis la création de la FNAME, alors soyons optimistes, œuvrons en commun et ne relâchons pas les efforts en cette période d'incertitude quant à l'avenir de l'AIS.

Gérard Toupiol

Étaient présents : Pour l'AFPS : Alain Braban / Pour la FNAREN : Brigitte Petite et Rolande Einsetler / Pour la FNAME : Gérard Toupiol

Points abordés :

- L'AFPS pense que pour contacter les organisations, il serait préférable de passer par des personnalités de nos comités scientifiques. La proposition est à rediscuter, FNAME et FNAREN préférant que les organisateurs les contactent directement.
- Pour ces assises, il faut que nous, professionnels, nous prenions la parole pour dire ce que nous faisons, ce que nous savons faire.
- Notre public privilégié de ces assises, ce sont les parents ; il faut qu'il y ait adéquation entre les attentes des parents et les compétences des personnels des RASED.
- La date de ces assises doit prendre en compte les échéances politiques et ministérielles : rapport à l'issue du débat national, concept d'inclusion, proposition d'une nouvelle loi d'orientation. 2005 semble trop tard.
- Le problème de salle est évoqué ainsi que celui de son coût.

Décisions :

- Dates prévues : 16 et 17 octobre 2004.
- Lieu : Palais des congrès de Nanterre (la FNAREN se charge du contact). Lieu de repli : locaux MGEN à Montparnasse.
- Contenu : présentation du travail en RASED et présentation du travail de chacun.
- Dans chaque association, appel à contribution des adhérents pour que certains interviennent et animent des tables rondes.
- La question de l'invitation ou non du ministre est posée : en tant qu'invité, participant à une table ronde... ?
- Préparer une liste des organisations et personnalités à inviter.
- Organisation proposée :

Samedi après midi :

Ouverture des assises avec une personnalité
Chaque association présente les missions de sa fonction
Présentation du RASED

Dimanche 9h-10h Ateliers + débats (réfléchir aux thèmes)
10h- 12h Rotation des ateliers
après midi Table ronde animée par un journaliste

- Public attendu : on se base sur 1000 personnes. Il faut que chacun contacte les associations départementales et les médias (répartition).
- **Budget** : Plaquettes de présentation + affranchissements / Dossiers de présentation (articles de professionnels E, G Psy) / Salle / Frais de déplacement des personnes intervenant en table ronde / Paiement de l'intervention de l'animateur de la table ronde
- **Prix de l'entrée** : 10 euros si salle gratuite sinon 20.
- Pour l'organisation de cette journée, il faut prévoir un compte bancaire et une adresse.
- Chacun demande des devis pour le tirage d'une plaquette A4 pliée en trois, recto-verso, en quatre couleurs pour 10 000 exemplaires.
- La question de la publication d'actes de ces assises est posée par la FNAREN ; il semble que l'objectif est d'attirer les auditeurs et les médias mais que la publication d'actes demanderait beaucoup de travail sans trouver d'amateurs potentiels.

Journée Nationale de la FNAME du 21 novembre 2003

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ...

En effet, pour sa première journée, la FNAME (Fédération Nationale des Associations de Maîtres E) attendait 350 personnes. Ce furent 600 qui se présentèrent à l'I.U.F.M. d'Antony en ce vendredi 21 novembre 2003. Des maîtres E, enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique au sein des RASED, des maîtres G, rééducateurs exerçant aussi au sein des RASED, des conseillers pédagogiques, des inspecteurs AIS, adhérents d'une association départementale ou non, ont répondu donc nombreux à l'invitation.

Le matin l'amphi et la salle avec vidéo conférence, surchargées, ont difficilement contenu tous les participants. Nombreux furent aussi les intervenants et la qualité n'a pas cédé de place à la quantité. Sur L'IDENTITE DU MAITRE E, Jean -Jacques GUILLARMÉ, Professeur en Psycho-pathologie à l'université Paris V, Alain BRUN, Formateur au CNEFEI, se sont exprimés le matin. Mme Monique PRÉ de l'I.U.F.M. de Lyon, ouvrit l'après-midi et présenta "l'entretien d'explicitation", technique de questionnement qui a pour objectif d'offrir à l'élève un espace de réflexion sur son action, ses difficultés, ses ressources.

Les participants se répartirent ensuite en 4 ateliers. Ils apprécièrent les exposés de Mireille BRI-GAUDIOT, "Savoir-faire et représentations sur l'écrit en maternelle", Guy HERVE, "Aide à la conceptualisation de l'écrit au cycle 2", André OUZOULIAS, "La production de textes courts pour prévenir les difficultés dans l'apprentissage de la lecture", et Henri PLANCHON, "Activités cognitives et images mathématiques".

Tard dans l'après-midi, les membres du bureau de la FNAME invitèrent les enseignants présents à échanger leurs opinions sur les différents thèmes abordés en ce jour. Celles-ci concernèrent surtout le problème de dénomination du maître E et la difficulté à définir clairement ses missions, les dérives de fonctionnement dans certaines circonscriptions, les inquiétudes quand au nouveau projet de loi sur la rénovation du CAPSAIS.

Forte de cette réussite, la FNAME prépare déjà les 2èmes Journées de la FNAME et vous donne rendez-vous à Lyon les 2et 3 décembre 2004.

Marie Courtois

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du samedi 22 novembre 2003

24 associations départementales présentes : AME 12 (Maryline Yzard, Alain Marty), AME 14 (Claire Pitel, Marie-Danièle Eustache), AME 16 (Martine Van Leckwyck), AME 17 (Dany Kultunsky), Maiteor 21 (Joël Petot), AME 22 (Patricia Kovacs), AME FC (regroupement : AME 25, AME 39, AME 70) (Damienne Delmon), AME 27 (Gérard Toupiol), AME 28 (Sylvie Moreau), ADP 29 (Emmanuelle Porhial-Verrière), AESE 34 (Josette Figueras, Marie-Jeanne Latapie, Michel Pastourel), AME 36 (Christine Courrech), AME 45 (Sarah Charenton), AME 49 (Annie Baron, Cécile Blondy), AESE 59 (Marie Courtois), AME 66 (Chantal Dubon), AMEid (regroupement :01, 42, 69) (Jocelyne Desmarie, Louis Pastor), AME 72 (Isabelle Richard), AME 73 (Catherine Burelle), AME 79 (Nicolas Jaudeau), AME 81 (Didier Geniey), AME 86 (Alix Picard, Laurence Rougier), AME 91(dissoute pour 2003-2004) (Maryline Coffre), AME 92 (Catherine Allard, Laurence Bourra, Annie Consigny)

2 associations départementales ont envoyé un pouvoir pour l'AG. AME 87, AME 78.

Les AME 19, AME 38, Comaite 41, AMAN 58 , AME 974, AME PS n'ont pas été représentées.

Le quorum est atteint avec 26 associations représentées sur 32 adhérentes.

Le nombre de mandat attribué à chaque association est proportionnel au nombre de ses adhérents.

Gérard Toupiol, en tant que Président, inaugure la séance dans l'enthousiasme général ressenti au lendemain de la 1^{ère} journée de la FNAME.

Les remerciements sont adressés aux collègues qui ont beaucoup donné de leur temps pour permettre la réalisation de ce projet, tout spécialement aux collègues de l'AME 92 qui nous ont aidés pendant toute la durée de la journée du colloque.

Cette première manifestation a rencontré un succès dépassant nos espérances.

Pour la réalisation de ce projet, nous avons estimé un public de 250 à 300 personnes. Or la veille nous avons enregistré déjà 400 inscriptions. Le 21 novembre, environ 200 collègues non inscrits se sont présentés à l'entrée. Les 600 personnes ont pu trouver une place malgré ce surnombre, mais ceci explique les conditions d'accueil un peu inconfortables pour certains.

Ce premier essai aura permis de défricher le terrain pour l'organisation annuelle d'un colloque de la FNAME à la demande de très nombreux participants et collègues adhérents.

La qualité de l'écoute du public malgré le surnombre des participants a montré l'importance de la demande de réflexion sur notre pratique. La qualité des conférences et leur nombre a répondu à ce besoin.

De nombreux contacts ont été pris et la mise en place d'un comité scientifique semble pouvoir s'envisager.

□ Votes

I. Rapport d'activités 2002-2003 est adopté à l'unanimité. Annexe 1.

Dans le but d'améliorer les échanges entre les différentes associations, un "vrai" fonctionnement du Conseil d'Administration apporte satisfaction avec deux réunions annuelles dont les déplacements sont pris en charge par la fédération. A ce propos, le trésorier précise que la FNAME rembourse le déplacement pour le 22 novembre aux AME ne s'étant déplacées qu'une seule fois durant l'exercice 2002-2003 : soit le 15 février soit le 24 mai 2003.

Si le déplacement du 22 novembre à l'Assemblée Générale de la FNAME est le 3^{ème} déplacement pour représentation de l'Association départementale, il est souhaitable que les associations départementales effectuent le remboursement à leur représentant.

En effet une association ne peut vivre que par l'engagement qui s'appuie sur la disponibilité et le bénévolat de ses adhérents. Le remboursement des frais engagés est garant de la continuité de la participation au développement de notre association.

Partenariat avec l'AFPS et la FNAREN :

- Rencontres pour préparation des assises de l'AIS et rédaction d'un courrier commun sur la proposition ministérielle de la réforme du CAPSAIS en direction de tous les syndicats. Annexe 2.

Continuation de la Recherche avec JJ Guillarmé, le travail se poursuit par la mise en forme pour une publication prochaine.

II) Bilan financier 2002-2003 est adopté à l'unanimité.

BILAN FINANCIER 2002-2003

Arrêté au 30-09-2003

Recettes		Dépenses	
Adhésions	5283€0	Frais BN repas	87€9
Vente brochure spécificité E	498€	Frais de déplacement BN/CA	4228€3
Vente Amalg'AMÉs au numéro		Frais de bureau	293€02
		Locations salles Bn	205€00
		Brochure spécificité (repro + envois)	477€40
		Avance 21 nov	261€00
		Communications	58€80
Total des recettes	5781€0	Total des dépenses	5811€74
Balance : Euros		Débit	30€24

Commentaires du trésorier :

Le budget 2002.03 est légèrement déficitaire, du à un supplément de rencontres Bureau national pour organiser la journée du 21.11. Un solde d'environ 3000€ sur l'exercice précédent permet de faire face à des dépenses exceptionnelles.

Un bilan financier spécifique sur les dépenses et recettes du colloque sera préparé par le trésorier et diffusé aux Associations adhérentes.

Motion financement

La préparation d'une motion de financement qui aurait permis la discussion dans les Associations départementales n'a pu voir le jour avant l'AG car tous les membres du BN ont été très occupés par la préparation du colloque.

Elle sera proposée au prochain Conseil d'Administration pour permettre une consultation et un vote dans les AG départementales. La motion retenue sera alors soumise au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour l'année 2003-2004, le montant de l'adhésion de chaque membre départemental reste donc fixé à la somme de 11 euros que l'association départementale enverra avec le bulletin d'adhésion pour ce nouvel exercice.

Motion d'Orientation

Aucun texte n'ayant été rédigé avant notre Assemblée Générale, les représentants ont adopté la poursuite des actions engagées et des projets réalisés qui correspondaient à la mise en œuvre de la motion d'orientation adoptée en 2002-2003.

Au cours de cette année, la FNAME a vu le nombre des associations adhérentes augmenter de manière considérable même si dans certains départements il n'y a pas encore d'association ou si les associations existantes ne se sont pas encore affiliées bien qu'en contact avec nous

Les projets et engagements de la FNAME, la tenue du site, l'envoi du bulletin, l'organisation d'un colloque national dynamisent la fédération et les associations départementales.

Un colloque national de la FNAME sera organisé sur deux journées avec l'Assemblée Générale en troisième journée. La mise en œuvre de ce projet annuel reposera sur la participation d'une association départementale.

Pour 2003-2004, l'AMEid 69 s'est portée volontaire. Les membres du BN seront ainsi un peu dégagés des tâches matérielles qu'engendre l'organisation d'une telle manifestation.

Les dates pressenties sont les 25, 26 novembre 2004 et AG le samedi 27. Depuis, pour des raisons de disponibilité de salle, ces dates ont été reportées aux 2, 3 et 4 décembre.

La FNAME s'est engagée avec l'AFPS et la FNAREN à la concrétisation du projet d'assises nationales pour l'aide spécialisée à l'école. Ce projet devrait permettre de faire reconnaître par les associations dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, par les différents syndicats, l'importance du rôle de l'aide spécialisée dans le système de l'enseignement.

Projet de la création d'un comité scientifique de la FNAME en concrétisant les contacts établis à l'occasion des activités de la Fédération.

Mener à bien le projet d'une Revue annuelle constituée des articles des intervenants au colloque annuel, des articles émanant du comité scientifique de la FNAME et de contributions de collègues qui diraient qui nous sommes par l'exposé de cas de pratique professionnelle.

□ Election des membres du Bureau National

Deux postes sont à pourvoir:

Adjoint (Maryline Coffre, démissionnaire),

Adjoint (Laurence Bourra, démissionnaire),

Candidats :

Damienne Delmon (AME FC)

Cécile Blondy (AME 49)

L'A.G. élit les 2 nouveaux membres à l'unanimité.

Attribution des postes

Président Gérard Toupiol 18 rue Blanche Barchou 27000 EVREUX

Tél : 02.32.62.03.91 Email : gerardtoupiol@aol.com

Vice Président Didier Geniey La Jasminière 145 Chemin de St Carême 81000 ALBI

Tél : 05.63.54.60.37 Email : Didiergeniey@aol.com

Secrétaire Chantal Dubon 22, rue St Michel 66490 ST JEAN PLA de CORTS

Tél : 04.68.83.24. 51 Email : chantal.dubon@worldonline.fr

Secrétaire adjointe Martine Van Leckwyck Bois-Chabot 16190 ST MARTIAL

Tél : 05.45.60.35.49 Email : martinevlc@aol.com

Trésorière Damienne Delmon 1, Chemin des îles 39100 BAVERANS

Tél : 03.84.82.72.50 Email : delmon.charnier@wanadoo.fr

Adjoint Louis Pastor 22, Place Tabareau 69004 LYON

Tél : 04.78.29.68.58 Email : louis.pastor@laposte.net

Adjoint Cécile Blondy Le Bois l'Abbé Neuf 49070 BEAUCOUZE

Tél : 02.41.77.05.88 Email : philippe.blondy@wanadoo.fr

De plus, Marie Courtois accepte de s'occuper de la communication de la FNAME avec les médias. Catherine Burelle et Sylvie Moreau proposent leur aide pour décharger ponctuellement le bureau de certaines tâches.

□ **Questions diverses**

➤ Discussion sur les suites à donner au colloque du 21 novembre.

Organiser chaque année un colloque national de la FNAME s'impose devant les demandes des collègues. La question de la durée de la manifestation a été débattue. Le projet d'un colloque organisé sur deux journées est adopté. Le début du colloque devrait être repoussé à 10h00 facilitant l'arrivée des participants le jour même. Une deuxième journée permettra de répartir les conférences et de garder du temps pour les ateliers. Enfin un repas le 1^{er} soir facilitera les rencontres et échanges entre les participants.

Diffuser l'information sur le succès du 1^{er} colloque de la FNAME, en envoyant un article avec photo aux syndicats, à la presse spécialisée (Envie d'école, Echanges)

Concrétiser les contacts pris à cette occasion.

Le projet de la création d'un comité scientifique de la FNAME est adopté.

➤ Lecture du texte sur " CP à 10 " rédigé par Louis Pastor et de celui d'Alain Gaufreteau.

La proposition de diffuser les textes au CA est retenue pour permettre aux AME d'en prendre connaissance et de les amender avant l'adoption comme motion de la FNAME sur ce sujet d'actualité. Le texte d'Alain semble polémique et demanderait des amendements selon l'avis majoritaire de l'AG.

➤ Lecture du texte de l'AMEid 69 sur la réforme CAPSAIS qui s'inquiétait de la non prise de position officielle de la FNAME sur la réforme du CAPSAIS.

➤ Lecture de la lettre co-signée des 3 fédérations (AFPS, FNAREN, FNAME) adressée aux syndicats au sujet de la réforme du CAPSAIS. (Annexe 2) Modification par suppression d'une phrase portant sur la circulaire d'avril 2002 " Les Dispositifs de l'AIS "

➤ *Le Site internet*

La proposition de Guy Trigalot de se dégager de la responsabilité du site a été renouvelée Sarah Charenton (AME 45) cherche une possibilité de reprendre cette tâche. Une mise à jour est nécessaire.

Le relais sera aménagé avec la participation de Guy, comme il l'avait proposé.

Le code d'accès sera donné aux associations adhérentes pour le nouvel exercice 2003-2004.

Jusqu'à la rentrée de janvier 2003, le code actuel (COL3) fonctionnera.

A cette période de l'année, les adhésions ou ré-adhésions devraient être effectuées. Toutes les associations auront donc eu le temps de transmettre à leurs adhérents le nouveau code leur ouvrant la possibilité d'accéder à toutes les pages du site.

➤ Le Bulletin Amalg'Ame sera accessible sur le site mais en pages codées.

L'intitulé de notre bulletin a été remis en question lors du rassemblement d'échanges à la fin du colloque.

Cette question parfois soulevée n'avait pas trouvé d'écho mais actuellement alors que nous nous posons la question, encore sans réponse unanime, sur notre dénomination, le titre de notre bulletin d'échanges ne convient plus.

Appel pour suggestions est lancé aux adhérents.

Il est aussi décidé de réduire le nombre de photos pour faciliter le téléchargement du bulletin.

- Le montant de l'adhésion départementale doit être suffisamment élevé pour permettre l'adhésion à la FNAME (11 euros par adhérent) et la poursuite des actions au niveau départemental. Les associations souffrent du manque de relais dans les associations qui bien souvent n'existent que par la ténacité de quelques-uns. Ainsi nous n'avons pu que regretter la disparition de l'AME 91 longtemps portée par sa présidente Maryline Coffre qui a changé de fonction cette année. Celle-ci annonce que le reliquat financier de l'AME 91 sera partagé entre l'AME 92 et la FNAME et le bureau de la FNAME l'en remercie.

Des AME reçoivent des adhésions de collègues de départements limitrophes. Ceci montre combien il est difficile de franchir le pas de la création d'une association.

- Compléter le dossier Création d'association départementale en soulignant l'intérêt de l'affiliation à la FNAME, en donnant des indications de démarches à faire, d'actions à mener dans les premiers temps de la création pour aider au mieux les collègues qui hésitent encore à fonder une AME.
- Un courrier officiel sera adressé aux IA dont dépendent les membres du B.N. et du C.A. pour les informer des responsabilités électives de ces personnes et leur demander de faciliter le déroulement de leur mandat.
- Rappeler que chaque association départementale à jour de sa cotisation est membre de droit du C.A. de la fédération. Elle élit un titulaire et un suppléant pour remplir cette fonction de représentation et en informe la fédération pour l'envoi des convocations aux réunions du C.A. Chaque association a donc une personne qui la représente à chaque C.A., même si le représentant peut varier d'une réunion à l'autre. Certaines associations ont d'ailleurs fait le choix d'envoyer le plus souvent possible une personne différente, ceci pour renforcer les liens entre association et fédération et permettre à un plus grand nombre de participer aux échanges d'un C.A.

Un courrier officiel de convocation aux C.A. et A.G. sera envoyé au Président de l'association départementale par courrier postal doublé d'un envoi mail adressé au représentant au C.A. de la FNAME.

- La commission Publications est composée de Martine Bergheaud, Alain Gaufreteau, Joël Petot et Gérard Toupiol. Elle a le projet de publier au cours du premier semestre 2004, les contributions des intervenants au colloque du 21 novembre 2003 augmentés des articles déjà recueillis sur le thème de l'identité du maître E.

➤ Les commissions

Actuellement et de manière générale, les associations orientent leurs activités autour des nouveaux collègues en formation initiale AIS pour répondre aux questions laissées sans réponse par la formation. Ceci entraîne une activité riche d'échanges mais peu productive au niveau des commissions.

La commission " Travail du Maître E au cycle III " avait publié ses premières conclusions dans le bulletin Amalgames n° 10.

La commission " travail en classe de l'enseignant spécialisé " fait actuellement le recueil des réponses au questionnaire envoyé précédemment.

La commission " prévention/évaluation en GS " n'a pas terminé l'élaboration de l'outil d'évaluation

➤ Chaque association présente s'engage à faire savoir à la fédération les modalités de formation initiale AIS dans leur département.

Merci d'envoyer vos contributions à Cécile Blondy : philippe.blondy@wanadoo.fr

➤ Le calendrier des prochaines réunions a été arrêté.

BN le 23.01.2004

BN le 18.03.2004

CA le 19.03.2004

BN le 10 et 11.06.2004

La séance est levée à 17h00.

ANNEXE 1 : Rapport d'activités de la FNAME pour l'année 2002/2003

Cette année, la préparation de la 1^{ère} journée de la FNAME a occupé une place importante dans la vie de la fédération et ce sujet a été abordé lors des différentes réunions organisées :

- réunions du bureau national les 30/11/02, 14/02/03, 04/04/03, 23/05/03, 24/09/03 (réunion téléphonique) et 19 et 20/10/03
- réunions du conseil d'administration les 15/02/03 à l'AGECA et 24/05/03 au Luxembourg.

Parallèlement à ce travail qui a mobilisé beaucoup d'énergie, d'autres actions ont été menées :

- Adoption à l'unanimité, lors du CA du 15/02/03, de la motion intitulée : " Vers la médicalisation des difficultés scolaires ? "
- Continuation du projet-action-recherche en collaboration avec J.J. Guillarmé.
- Edition de 4 numéros du bulletin AmalgAMes (n° 11 à 14)
- Préparation des " Assises de l'AI S dans l'école ", en collaboration avec l'AFPS et la FNAREN : 3 réunions ont déjà eu lieu.
- Présence de la FNAME au congrès de la FNAREN à Albi du 4 au 7 juin 2003.
- Rencontre FNAME/ ministère de l'Education Nationale à Paris le 3 septembre 2003 pour une présentation du projet de réforme du CAPEBEP.
- Les 3 commissions " adaptation au cycle III ", " travail en classe de l'enseignant spécialisé " et " prévention, évaluation en GS/CP " existent toujours. Le point sera fait lors de l'A. G. à Antony le 22/11/03.

ANNEXE 2 : lettre commune de l'AFPS, la FNAME et la FNAREN
à propos de la proposition de réforme du CAPSAIS en direction des syndicats

mardi 3 février 2004



aux syndicats nationaux d'enseignants : SE
SUD EDUCATION

UNSA, / SGEN CFTD / SNUDI FO / SNUIPP /

Chers Collègues,

Le ministère semble vouloir conclure, à la hâte, une réforme de la formation des maîtres spécialisés. Plusieurs éléments permettent de nourrir des craintes pour le futur de l'AIS.

On peut déjà s'étonner que la réforme des CAPSAIS intervienne à l'aube du grand débat national sur l'école et avant la réécriture de la Loi d'Orientation. L'enseignement spécialisé semble devoir être exclu d'une politique éducative d'ensemble dont la loi de 89 et la circulaire de 90 assuraient la cohérence.

On peut s'étonner également des raisons invoquées pour mener cette réforme : susciter un plus grand nombre de candidatures et améliorer la formation.

La première n'est pas justifiée : ce n'est pas le manque de candidats à la formation qui cause la misère actuelle de l'AIS, mais le manque de capacité de formation. On note dans les départements, plus de candidats que de places de stage, toutes options confondues.

La seconde raison est balayée par le contenu du projet de réforme : la formation se ferait en un nombre d'heures diminué de presque la moitié, en cours d'exercice et dans le cadre de la formation continue.

Dans le même temps, il est question de modifier le référentiel de compétences de chaque option du CAPSAIS. On est en droit de craindre, là aussi, un appauvrissement. Le risque est grand que les missions de chacun se diluent, et que les personnels de l'AIS se dispersent dans des actions mal définies, au gré de besoins insatisfaits ou d'interprétations locales des textes.

Le projet de réforme n'évoque plus ni la prévention, ni la difficulté ordinaire. Il présente uniquement l'intégration d'enfants handicapés, ou présentant soit des difficultés graves d'apprentissages ou des maladies invalidantes. Les 3 associations professionnelles ne rejettent pas, bien sur, le désir des enfants et de leurs familles de rentrer à l'école ordinaire, elles demandent simplement mais fermement que la notion d'intégration- qui pour nous signifie projet au cas par cas, avec adaptation réciproque des parties considérées - l'enfant et sa famille d'une part, l'enseignant et l'école d'autre part-, ne se substitue pas à la notion d'inclusion –“ including ”-où l'adaptation ne se fera pas-

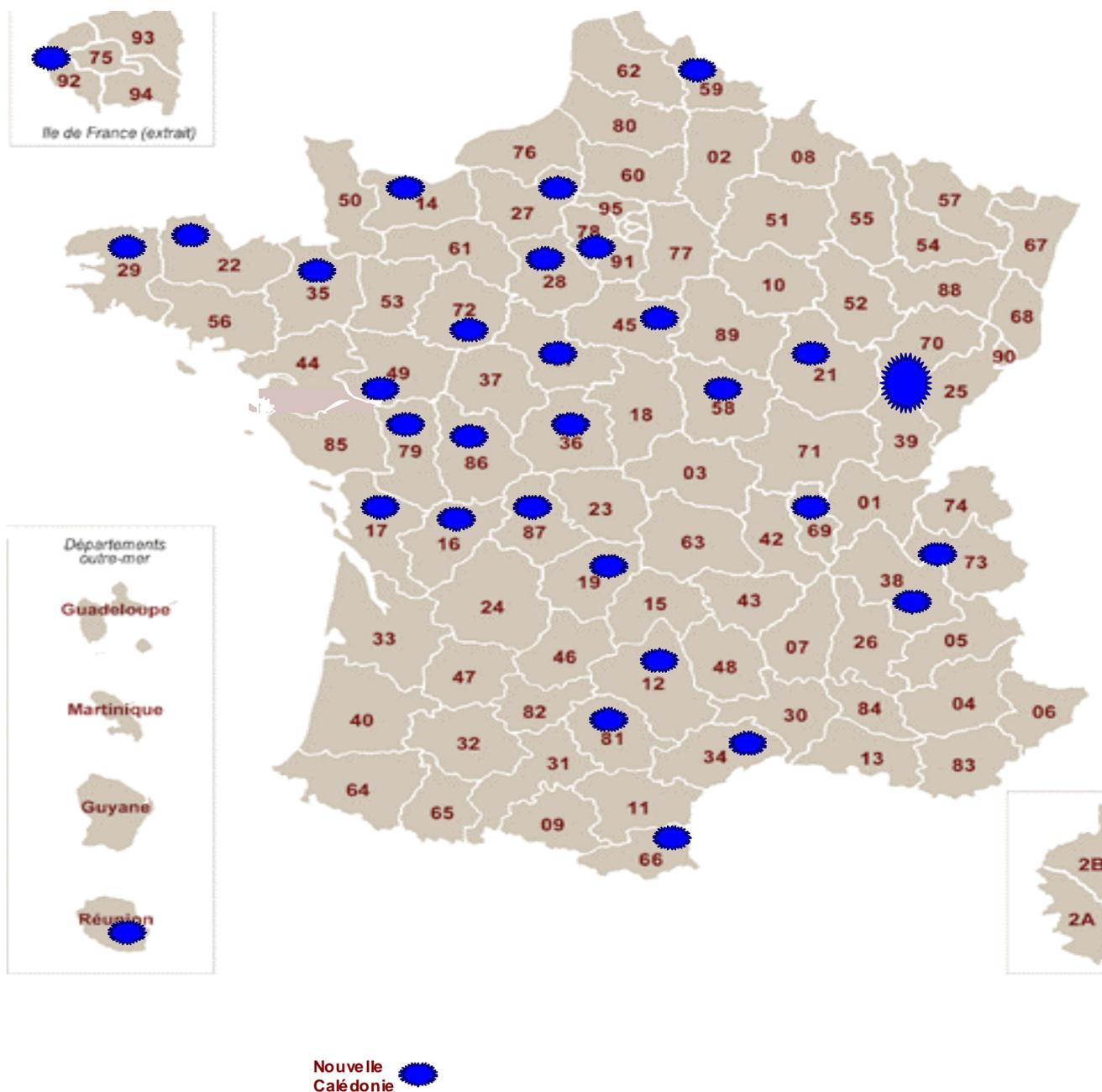
Les associations de professionnels sont inquiètes face à ce qui ressemble à une casse organisée de l'AIS. Pour soutenir le projet de notre ministre de lutter contre l'illettrisme, pour déjouer la violence, pour être au plus près des besoins du terrain, n'aurait-il pas plutôt fallu, par exemple, mener à son terme la politique AIS qui promettait à chaque élève de pouvoir bénéficier de l'aide d'une équipe complète, formée d'un psychologue scolaire, d'un rééducateur et d'un maître E ?

Nous souhaitons que les syndicats d'enseignants- les enseignants spécialisés sont aussi membres de ces syndicats-, puissent se concerter tous ensemble sur des actions communes face à ce projet, et ce, avant la mi-décembre, date à laquelle ce projet sera présenté au Conseil supérieur de l'Education.

Nelly COLAS, (Présidente de la FNAREN) / Gérard TOUPIOL, (Président de la FNAME) /
Richard REDONDO (Président de l'AFPS)

Nos trois associations organiseront un colloque, autour des aides apportées à l'enfant à l'école, certainement, l'an prochain. Nous solliciterons votre participation à ce colloque.

Carte de France de la FNAME





Fédération Nationale des Associations de Maîtres "E"

Maître d'adaptation et classes à 10 CP.

Des collègues Maîtres E se questionnent sur la demande des Inspecteurs départementaux de les affecter d'office sur des postes d'enseignants sur classes de CP à 10, expérimentales.

En référence à la circulaire n° 2002-113 du 30.04.2002 :

Les missions des maîtres E sont définies, dans le cadre du RASED, ou en classe d'adaptation fermée. Aucun texte officiel ne cite l'intervention d'un des membres du RASED sur le dispositif des CP à dix, ou tout autre dispositif de décloisonnement.

Même si le maître E est un enseignant spécialisé chargé de l'aide à apporter aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissage, dont celui de la lecture, en aucun cas il ne peut travailler en dehors du RASED, et des missions qui lui sont confiées par la circulaire de référence. Sauf s'il en est d'accord, et dans ce cas quitte le cadre institutionnel du maître spécialisé.

L'institution scolaire a prévu dans les REP, des maîtres REP, dont la mission est d'apporter un soutien scolaire, de participer à des décloisonnements dans les cycles. C'est à eux que l'institution doit s'adresser pour travailler avec les CP expérimentaux, qui s'apparentent à un décloisonnement des classes de CP.

Donc refusons de nous voir déplacés sur des postes d'enseignants ordinaires, ou des postes d'enseignants supplémentaires affectés aux REP, et de perdre notre spécificité d'enseignants spécialisés, et ce même si ces dispositifs sont expérimentaux.

Pour le bureau.
Louis Pastor.

Secrétariat: 1, avenue des Tilleuls. 66400 CERET **Tel:** 04 68 87 17 52
E-mail: chantal.dubon@wordonline.fr **Site internet:** <http://federationame.multimania.com>

Contribution de l'ADP 29:

Les deux compte-rendus de conférences (Dominique Guichard et Philippe Cormier) nous ont été envoyés par l'ADP 29 et la FNAME remercie cette association pour sa contribution (en s'excusant pour le retard dans la parution). Vous aussi, n'hésitez pas à nous envoyer des écrits qui pourront alimenter le bulletin.

Que signifie aider un enfant en difficulté ?

Dominique Guichard

IUFM Quimper

29 mai 2002

Idée de la difficulté :

On assiste à une médicalisation des problèmes des élèves. De ce fait les structures médicales sont de plus en plus impliquées. Les termes employés par les enseignants se sont superposés avec des termes médicaux : glissement sémantique : l'élève qui bouge, devient un élève instable puis un élève hyperactif.

Cela induit une confusion entre soin et aide.

Les demandes d'aide apparaissent souvent sur le modèle du soin.

L'environnement familial est souvent désigné comme étant la source du problème ; l'école est alors dédouanée. Dans leur demande, les enseignants noient la cause et la difficulté ; la cause étant parfois le seul élément apporté.

Les enseignants n'imaginent pas qu'il puisse y avoir un problème de relation pédagogique.

Qu'est-ce qu'une difficulté ?

C'est un obstacle que l'on doit dépasser. Il n'y a pas d'apprentissage, pas de vie sociale sans difficulté. La difficulté est banale, normale, naturelle, elle peut être dépassée par une intervention pédagogique, éducative, adaptée.

Les RASED ont pour mission d'aider des élèves qui ne parviennent pas à dépasser leurs difficultés ; elles ont " mal tourné ". Le texte sur les RASED peut paraître ambigu puisqu'il parle d'élèves *en* difficulté :

↳ Quelle frontière entre difficulté et problème réel : c'est un processus.

La difficulté banale a été " sélectionnée ", focalisée par une personne proche qui pense qu'elle est anormale parce qu'elle " raisonne " en elle (la difficulté renvoie au vécu de la personne). Cette difficulté va alors se répéter, s'amplifier, se cristalliser, se pathologiser. Tous les symptômes peuvent être lus avec cette même lecture. Certains enseignants ont une histoire personnelle qui peut influencer sur la stigmatisation des difficultés.

Il y a cristallisation lorsque l'enfant est identifié à cette difficulté, pathologisation lorsqu'il souffre : il ne supporte plus d'être assimilé à cette difficulté.

La difficulté est donc le résultat d'un processus alors que dans le discours des maîtres, elle en est l'origine. Bien souvent le problème est un état (il est lent, il est passif...), or ces problèmes sont les résultats d'interaction et de relations. Tout problème a une dimension relationnelle. Toute intervention du RASED se fait sur un mode relationnel.

Qu'est-ce qu'une aide à l'école ?

La relation qu'on instaure entre l'élève et nous (membre de RASED) doit lui permettre d'être au plus proche de ce qu'il est réellement.

Si l'enfant est différent de ce qu'a pu en dire le maître, il peut être aidé par le RASED.

S'il est semblable, c'est une aide extérieure.

Lorsque notre attitude permet à l'élève de changer, on peut penser que l'école a une part dans le processus de la difficulté. Plus la part de l'école est importante, plus notre intervention se légitime.

Tout enfant qui entre à l'école a le désir d'apprendre et une certaine estime de soi. Ce désir d'apprendre peut disparaître très rapidement. Des événements créent un " divorce " entre l'école et l'enfant. La mission du membre du RASED est alors de réconcilier l'enfant avec l'école. L'aidant crée un espace transitionnel, physique, temporel qui va permettre à l'enfant de reconstruire une relation positive à l'école. Il porte un projet pour l'enfant là où il n'est plus porté (le maître n'a plus de projet pour cet élève, il ne sait plus comment le faire évoluer). L'aide est réussie lorsque le maître reprend le projet pour cet enfant.

Ce travail d'espace transitionnel est-il bien compris ? L'aidant occupe cet espace transitionnel dans une relation pédagogique symbolique. Or le sens donné aux aides est souvent technique.

Comment rencontrer l'enfant en difficulté et ses parents ?

Pendant des années, l'objectif de cet entretien avec les parents était de comprendre pourquoi l'élève était en difficulté tel que cela était pratiqué dans le milieu médical (anamnèse).

Il s'agit pourtant davantage d'aider les parents à comprendre pourquoi leur enfant est en difficulté à l'école, à comprendre le processus de cristallisation de la difficulté et le processus de sortie de ce processus.

Nous élaborons une hypothèse que nous nous efforcerons de présenter aux parents comme étant la bonne.

On se heurte au fait que les parents ont leur propre hypothèse. On assiste alors à une escalade symétrique : chacun voulant convaincre l'autre qu'il a raison.

Le désaccord famille, école est plus intéressant que l'accord. C'est dans cette différence de point de vue que va pouvoir s'inscrire notre relation alors que le consensus va, lui, gommer les aspérités et les refouler.

Quand l'enseignant rencontre les parents, il doit se mettre dans une position d'humilité qui permet de désamorcer les conflits. Il expose les problèmes aux parents et leur signifie qu'il n'y arrive pas, qu'il a épuisé toutes ses ressources, et a besoin de l'appui et de l'aide du RASED. Il leur propose alors de prendre contact avec un membre du RASED. Ce petit chemin que les parents ont à faire vers le RASED est important. Si cela ne se fait pas, il y a lieu de le travailler : on ne peut disqualifier les parents. On ne peut travailler avec un enfant si on ne considère pas que sa famille est compétente. Il n'y a pas de familles résistantes qui ne viennent pas à l'école ; il y a des familles échaudées ! Il est nécessaire de les rassurer.

Quand les parents rencontrent un des membres du RASED, il est important que celui-ci n'ait pas d'avis. Il va recevoir sans rien savoir, rien comprendre, ne rien vouloir savoir, ne rien vouloir comprendre. Cela va permettre aux parents d'expliquer la situation de leur propre point de vue ; l'information pertinente est celle qui vient de la famille et qui y retourne. Tout ce qui va être amené par les parents est de la compréhension pour eux-mêmes et l'enfant.

Deux obstacles peuvent nuire à cet objectif :

La loyauté envers les collègues ; peur de trahir un collègue issu du même corps

La position cartésienne : penser qu'il y a une vérité et un mensonge.

La compréhension va faire émerger l'idée de l'aide. L'entretien parents permet une co-construction de l'idée de l'aide. Si l'aide est inefficace c'est que sa mise en place a été faussée.

“ Un symptôme est un compromis maladroit entre une trahison impossible et une loyauté invivable ” (Malarevicz)

Tout problème a une bonne raison d'être ce qui n'est pas toujours perçu à l'école. On donne tort au symptôme. Le RASED, lui, doit lui donner raison.

(Un élève est lent parce qu'il a un “ harceleur ”).

Il est aussi nécessaire d'aider le maître à comprendre. Il faut parfois pour cela user de stratagèmes : traduire en mots ce que dit le maître ; recodifier ; recadrer...

Une relation triangulaire est créée :

Systeme envoyeur (le maître)

Systeme intervenant (le RASED)

Systeme client(l'élève)

Le triangle doit être équilatéral. Quand deux systèmes se rapprochent, le troisième s'éloigne. Même si cela paraît évident le RASED ne peut partager le point de vue du maître.

Journée des maîtres E
26 septembre, 14 octobre 2000
Quimper

Intervenant : M. Cormier (IUFM Nantes)

Objectif de cette journée : parvenir à un minimum de représentation commune

Le maître E au sein du RASED :

Se pose d'emblée un problème d'identité professionnelle dans la mesure où le maître E n'a pas de nom. Symboliquement, on existe quand on a un nom !

Si on se place dans une dimension institutionnelle, il est nécessaire de se référer à la circulaire de 90. Celle-ci, cependant, présente de nombreux blancs concernant la place du Maître E au sein du RASED. Or la définition même du Réseau est de couvrir un secteur et des fonctions.

Celles-ci sont complémentaires les unes des autres. Si un " pion " est supprimé cela ne peut plus fonctionner.

Lors des synthèses, la présence du maître E est indispensable : plusieurs professionnels confrontent leurs pratiques et leurs approches différentes.

Qu'est-ce qu'aider ?

La difficulté scolaire est un symptôme

On n'aide pas si on y répond au premier degré. On peut permettre qu'un enfant fasse un certain travail dans sa tête mais on ne peut l'aider de l'extérieur.

L'aide spécialisée s'adresse à un individu, un sujet et non à une population. L'enfant doit désirer être aidé afin d'être acteur du processus d'aide.

Elle a un caractère systémique : on aide l'élève dans la situation où il se trouve globalement, on aide le maître à aider cet élève. L'aide est conçue comme un dispositif d'aide ; elle implique plusieurs personnes.

Une aide est structurée dans un projet avec un contenu défini. Elle n'est pas une initiative privée : elle doit être cadrée, institutionnalisée.

Le dispositif d'aide fonctionne correctement si une certaine procédure est respectée.

Un signalement doit se transformer en demande, ce qui implique un entretien d'un membre du Réseau avec le maître. Celui-ci aura parlé de l'élève, de son rapport à cet élève ...Il vide son sac pédagogique. On demande au maître ce qu'il souhaite ; cet entretien doit être cadré.

Parfois, un seul entretien suffit ; il s'agissait peut-être alors davantage d'une difficulté relationnelle que pédagogique.

Les parents doivent être informés de la demande d'intervention du Réseau : ils donnent leur autorisation symbolique. Déontologiquement on ne peut travailler avec un enfant sans en référer à ses parents. Un enfant ne s'autorise pas à avancer sans l'accord de ses parents

L'autorisation symbolique est indispensable pour la mise en place du contrat d'aide : " On s'est mis d'accord ".

Le suivi psychologique n'est pas une aide. Il n'est pas contractuel et ne donne pas lieu à un projet d'aide. C'est un " entre deux " ; il peut permettre la mise en place d'une autre aide (extérieure par exemple). Une aide psychologique à l'école n'est pas légitime. L'école ne peut apporter une aide de type médical. Elle doit aider l'enfant à partir de son statut social d'élève.

L'aide spécialisée à dominante pédagogique

Elle est complémentaire de l'aide rééducative. Toutes les deux ont un cadre commun : une procédure de mise en place est respectée ; un projet d'aide est élaboré ; elle est contractualisée.

La pédagogie en est une dominante : la dimension rééducative n'est pas totalement absente de l'aide pédagogique. L'élève est tout autant dans le symbolique que dans les difficultés intellectuelles. La scène de l'aide E a pour fond les enjeux subjectifs de l'enfant (angoisses, culture familiale, symbolique...).

Le rééducateur joue sur une scène rééducative dont le décor est l'école. La sortie de la rééducation c'est le scolaire. L'aide rééducative est proposée à l'élève éprouvant des difficultés à adhérer à l'identité d'élève, à accepter d'apprendre, s'autoriser à apprendre.

La pédagogie spécialisée est la compréhension singulière des processus cognitifs d'un élève face à une tâche. Le pédagogue spécialisé est un clinicien de la pédagogie. L'aide E est proposée aux élèves éprouvant des difficultés lourdes, longues qui ont une histoire. Le soutien s'adresse aux élèves ayant une difficulté présente en prise avec un cursus présent. Un enfant qui n'arrive pas à apprendre est structurellement en difficulté et non pas accidentellement en difficulté. Il s'est structuré d'une façon défailante au niveau de sa capacité à apprendre. C'est un enfant qui a raté des marches de son développement cognitif : il ne maîtrise pas des compétences cognitives fondamentales. Par exemple un enfant qui ne maîtrise pas la notion de réversibilité opératoire met en place un raisonnement associatif : il procède par association d'idées ; ses stratégies se font par associations non logiques ; il n'est pas dans l'élaboration d'un dispositif logico-conceptuel. L'enfant est alors en difficulté : il agit au hasard.

Le maître E doit aider l'enfant à structurer ses activités cognitives sous jacentes.

Des séances " d'observation " sont nécessaires afin de repérer la mise en place chez l'enfant des concepts qui servent à apprendre (anamnèse cognitive). Ces séances permettent de pointer des difficultés anciennes. On est dans une relation clinique : il s'agit de proposer des situations qui impliquent raisonnement, notions conceptuelles, maîtrise du langage et ... position du sujet, image de soi. Il est primordial de s'intéresser à la parole de l'enfant avant de s'intéresser au langage : de quelle manière l'enfant se positionne -t-il comme sujet ? La compétence linguistique dérive de la prise de parole et non l'inverse d'où la nécessité d'instaurer (ou de restaurer) la position de l'enfant comme sujet parlant. Parfois la " conversation " peut suffire : on aide l'enfant à structurer son langage.

Le maître E travaille sur les apprentissages dans l'apprentissage, sur l'acte d'apprendre : oser, risquer, dépasser la peur d'apprendre. Il ne travaille pas sur des contenus. L'enfant vient avec nous pour suspendre les apprentissages de contenus.

Une aide E qui n'entend pas les arrières plans psychologiques ou symboliques n'est pas une aide spécialisée. Elle doit permettre à l'enfant de se déployer, de s'ouvrir. Plus un élève souffre de ne pas réussir moins il essaie ; le maître E doit le remettre en confiance, l'aider à retrouver du plaisir dans des activités où il se sent en sécurité.

Aide en groupe, aide individuelle ?

Il est possible de mettre les enfants à travailler ensemble même si les difficultés ne sont pas les mêmes. Les compétences sont mobilisées quel que soit le contenu. L'intelligence se développe en interaction avec les autres ; l'hétérogénéité crée une dynamique.

Si un groupe ne peut être constitué, une aide indirecte auprès du maître peut suffire (on ne laisse pas tomber une demande) : il s'agit alors d'aider le maître à mettre en place un travail particulier en place.

Un groupe d'âges hétérogènes peut être constitué : l'interactivité entre enfants d'âges très différents peut être très riche.

Implication des parents :

Il est capital que les parents se posent avec le désir que l'enfant réussisse.

Les entretiens avec les parents sont indispensables lors de la mise en place de l'aide :

Certains parents peuvent avoir une image traumatique de l'école : il importe de les aider à se positionner positivement / l'école. L'aide spécialisée implique une reconnaissance réciproque de chacun.

L'enfant peut être présent lors de la présentation du contrat d'aide : il peut aider les parents à se positionner (en tant que parent d'élève), à se caler dans le cadre. Il entend ce que les parents disent de lui. Les parents font prendre conscience à l'enfant de la place qu'il occupe dans la conscience de ses parents.

Les parents doivent être placés en position de demandeurs : passer par le maître de la classe, garant des apprentissages ; donner un courrier à l'enfant (s'il ne veut pas il ne donne pas le courrier.)

Il est important de travailler la relation avec les parents ou le maître pour qu'elle soit suffisamment neutre (ni sympathique, ni antipathique mais dans l'empathie).

Intervention en maternelle :

L'intervention en maternelle ne doit pas se faire dans une logique d'aide individuelle.

Mise en place d'ateliers pour favoriser la prise de parole

Accueil des petits de deux ans pour un travail sur la séparation par exemple.

? A-t-on à faire à un élève avant le CP ...

Il est nécessaire de travailler en collaboration avec l'enseignant pour que l'enfant puisse trouver sa place dans la classe.

Mise en place des conditions pour les acquisitions ultérieures.

Travail au sein de la classe :

Dans une logique de prévention : mise en place d'activités dont les objectifs sont liés à des difficultés potentielles ayant trait à l'autonomie, la violence, la socialisation, le langage, la prise de parole...

S'asseoir à côté de l'enfant, réguler sa parole, l'aider à trouver sa place par exemple.

Ce travail peut apparaître dans le projet d'école afin de " banaliser " l'action du Rased.

La prévention n'est efficace que si elle est polyvalente : sociale, sanitaire, culturelle et scolaire.

La non maîtrise du langage parlé à 4, 5 ans est un symptôme ; il est nécessaire de remonter au delà d'une simple difficulté langagière.

Il n'est pas indiqué de travailler dans la classe quand l'enfant a besoin d'une mise à distance ; il a besoin de se retrouver en sécurité.

Double prise en charge

Dans le cas d'une prise en charge extérieure il est préférable d'éviter l'aide à l'école. En multipliant les prises en charge on tend à transformer l'élève en objet.

Quand une aide est impossible, il y a lieu d'accompagner psychologiquement le maître.

Il ne s'agit pas de donner des conseils (ne pas prendre la place du CPC) mais d'écouter et de relancer la parole du maître ; l'aider à analyser les difficultés cognitives de l'élève (on connaît l'enfant) ; à alléger la pression... Ne pas hésiter à dire au maître voilà comment il fonctionne voilà où il dysfonctionne ...

Le maître a besoin d'un éclairage : arriver à pointer la difficulté, mettre des mots ; avoir un autre regard sur l'enfant (aide indirecte).

Les entretiens :

N'importe quel membre du Rased a vocation à être " interface " entre le scolaire et l'extérieur.

Dès qu'une aide E a été proposée il faut la réinscrire dans un contexte psychologique.

Le Maître E a une position de médiateur dans l'entretien Parents-Enfant ; il autorise que certaines paroles puissent se tenir.

Faire place à toute la parentalité symbolique et légale.

Respecter la place symbolique de chacun.

Peut-être y ajouter une définition, donnée en début d'intervention : "la pédagogie spécialisée, c'est la compréhension singulière des processus cognitifs de chaque élève face à une tâche." Et aussi: "Le pédagogue spécialisé est un clinicien de la pédagogie".

Sinon, j'aurais ajouté l'allusion, reprise la dernière fois, et qui peut susciter débat, à l'intervention éventuelle en maternelle. Je retiens ces phrases: "Avant d'entrer dans les apprentissages fondamentaux, on fait de la prévention. Avant ce cap, on ne peut pas parler d'élèves en difficulté; il s'agit de prévention".

Ce qui est vrai, et bien développé par Guillarmé et Luciani (dans "Prévenir et éduquer"), mais la façon dont Cormier en parle me pose problème. Il ne se fonde que sur la coupure école maternelle/école obligatoire. Or, cette coupure, valide en droit, ne l'est plus en fait: 99% des élèves fréquentent la maternelle. Les maîtres de CP ne peuvent partir d'une table rase; les tests, dont celui que tu as mené avec R. Picard le manifestent, ainsi que les statistiques: l'école maternelle est indispensable dans la perspective d'une meilleure réussite ultérieure en primaire. Alors on ne peut pas raisonner comme si cet apport était négligeable. Toute la maternelle fait déjà oeuvre de prévention, et le RASED peut être amené à y jouer un rôle qui déborde parfois la pure prévention.

Forum



Sujet : Débat national sur l'avenir de l'école.

Chers collègues,

Il faut s'intéresser au débat national sur l'avenir de l'école. Il faut être présent et intervenir là où le débat traitera de la difficulté scolaire ou de l'intégration.

Sans vouloir être alarmiste, l'avenir des Rased pourrait se jouer dans ces échanges débouchant sur une nouvelle loi d'orientation, remplaçant celle de 1989.

Me penchant sur les documents officiels, disponibles sur le site www.debatnational.education.fr, je suis tombé sur le rapport du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole (HCEE), intitulé " éléments pour un diagnostic sur l'école ", document de 148 pages.

Celui-ci ne mentionne à aucun moment les rased. De plus, l' AIS disparaît au profit, page 41, de la politique de l'intégration scolaire. La seule mention de lutte contre l'échec scolaire renvoie, page 43, à la politique des ZEP.

Dans le glossaire qui clôt ce document, pourtant conséquent, pas de trace de AIS, RASED,... Que faut-il en conclure ?

Pire que ça, page 74, un tableau rend compte des postes hors de classe ; on y parle de remplaçants, postes de décharges de directeurs ou syndicales, de CPC, de postes ZEP, langue, TICE, secrétaire de commissions... mais pas de personnels Rased.

Plongez-vous aussi dans les fiches préparant le débat n° 13 et 14.

Dans la fiche 13 : " comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ", on parle des Rased, en cinq lignes, de cette manière : " en dépit de l'importance des moyens mis en œuvre, le bilan de l'action des rased est limité et en deçà des espérances ".

Dans la fiche 14 : " comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladie grave ", notez l'objectivité de la question suivante soumise au débat : " faut-il davantage intégrer les enfants handicapés dans les classes ou développer l'enseignement spécialisé ? ". Cela bien sûr sans parler des objectifs et des modalités d'intégration dans les classes.

Un autre document, dont je ne retrouve pas la référence, renvoie la difficulté scolaire au maître et au conseil de cycle, réservant aux enseignants spécialisés les élèves porteurs de dysfonctionnement cognitif grave. Il y a là un glissement sémantique que je trouve grave depuis la circulaire de 90 qui parlait de difficulté, puis la notion de difficulté sévère à comprendre et à apprendre, de la circulaire de 2002 et maintenant le concept de dysfonctionnement cognitif.

On sentait poindre un basculement de la difficulté scolaire vers le handicap, maintenant nous en avons la preuve ; il y a, dans ces textes disparition de la notion d'adaptation, du sigle AIS, tout comme le CAPSAIS va devenir CAPEBEP.

La volonté semble nette. Il dépend de nous de faire entendre la nécessité pour les enfants et pour les maîtres, de maintenir les rased, dispositif de proximité, de collaboration et de non stigmatisation de la difficulté. La FNAME doit avoir toute sa place dans ce débat.

Gérard Toupiol

Questionnons, questionnons....il en restera toujours quelques chose.

Tout enseignant questionne ses élèves. Il s'agit même pour les maîtres d'adaptation d'une pratique centrale dans leurs entretiens pédagogiques avec les élèves.

Il y a des questionnements aidants qui libèrent la pensée de l'élève, l'amènent à comprendre et à apprendre, d'autres qui servent à vérifier s'il a compris.

D'autres qui ont sans doute des vertus (nous les verrons plus loin) qu'il serait utile de travailler en classe, mais fonctionnent à blanc par rapport à la réflexion de l'élève.

Dans une classe, ou un groupe de 25 élèves, on peut souvent remarquer un ensemble d'élèves, qui lèvent toujours le doigt pour répondre, et un ensemble d'élèves qui ne le lèvent jamais, ou rarement. Il y a un groupe intermédiaire qui hésite entre tenter une réponse ou préserver une tranquillité difficile ; qui ne lui apporte cependant aucun gain narcissique, aucune reconnaissance de l'enseignant.

C'est la remarque tant répétée " ne participe pas assez ", qui n'a jamais aidé aucun élève à plus participer. Il ne le sait que trop, et il sait déjà que l'enseignant aussi le sait.

Revenons à ces élèves qui lèvent le doigt parfois, pas assez mais suffisamment pour donner l'illusion qu'ils ont participé, ce qui est très différent de réfléchir, penser.

Ces élèves-là sombrent parfois dans **l'effet Bataille navale.**

L'enseignant pose une question, par exemple : " combien font huit plus neuf ? ". Un élève répond en premier 18...le maître dit " faux ", un autre répond 19, le maître redit faux.

C'est alors que notre élève, qui lève parfois le doigt se lance dans l'arène cognitive . Il sait qu'il ne faut pas dire dix-huit, ni dix-sept...il essaie 16. Encore faux. Alors un autre essaie 17...Gagné ! Il a participé, il a trouvé. Parce que le maître, bon pédagogue n'a cette fois pas interrogé les élèves qui répondent toujours juste, ceux qui ont une stratégie installée sur sur comptage au-delà des 10 doigts des mains. Le maître a interrogé les moyens, comme celui qui a bien répondu. Mais quelle a été sa stratégie (lui demande-t-on de la verbaliser ?) ; Il a attendu, éliminé les réponses fausses, 18, 19, 16 et dans un tâtonnement approximatif en a déduit 17, par éliminations successives.

Ce que le maître félicite c'est sa *stratégie d'écoute et d'élimination des réponses fausses, puis sa capacité de déduction.* L'élève n'a rien calculé, rien réfléchi de la matière proposée.

Il a répondu à l'enseignant, pas à la question posée.

A qui répond l'élève ? S'il répond à la question, il a mis en œuvre sa pensée, son intelligence, s'il répond à l'enseignant, ou à la situation, il a manifesté une soumission artificielle à l'injonction participative.

Je prends toujours garde à ne pas laisser certains élèves proposer plusieurs réponses.

C'est toujours la première réponse qui m'intéresse et que je fais retravailler.

Il existe dans le groupe classe deux autres effets aussi inutiles qui peuvent laisser croire que l'élève met en œuvre sa pensée quand il répond juste.

L'effet Topaze :

Ou comment apporter la bonne réponse à l'élève, mais sans là lui donner explicitement. Avec l'idée que si c'est l'élève qui dit la bonne réponse, c'est qu'il peut avoir compris. L'enseignant pose une question au groupe, ou à un élève particulier...un de ceux qui ne lèvent jamais le doigt.

Enseignant : C'est une unité de mesure. Une mesure de.... Une mesure de V....Une mesure de Vo....Une mesure de Vol...

Elève : Une mesure de volume.

Hélas l'effet *Topaze* induit une relation positive entre personnes, mais ne propose aucun apprentissage.

Enfin **l'effet Jourdain**, qui est à la Maïeutique Socratique, ce que le balbutiement est à un discours en trois points et conclusion ouverte.

Il s'agit de proposer à l'élève qui ne participe jamais, une série de questions-réponses qui vont l'amener à donner la bonne réponse, avec l'illusion qu'il la connaissait déjà, ou qu'il aurait pu la trouver tout seul .

Cette succession de questions-réponses, décompose la tâche jusqu'à ses niveaux les plus simples.

Exemple de problème arithmétique.

Enseignant : Il a acheté 3 pantalons à 20€chaque. Ca fait.... " 60€". Oui tu as calculé 3 fois.... " 3×20 ". Ensuite il a acheté 2 chemises à " 15€". Bien, ça faitça fait... $2 \times \dots$ " 2×15 ". Bien, ça fait...ça fait... $15 + 15 \dots$ " 30€". Oui c'est ça. Alors Combien....

En fin de " dialogue ", l'enseignant annonce la réponse : " alors, c'est... "

Elève : " c'est 50 €monsieur "

Enseignant : " Et bien, tu le savais ! "

Effet trompeur, non seulement il ne l'a jamais su, mais en plus il ne sait pas comment il a réussi à le dire.

Cet effet s'il peut leurrer l'élève (j'en doute), et *lui redonner un peu de confiance en lui*, ne l'aide pas à réfléchir, ni à comprendre.

S'il ne s'agit pas de bannir un peu de ces types d'effets dans les pratiques de classe, il me semble que ces effets, Bataille navale, Topaze, et Jourdain n'aident en rien les élèves qui comprennent difficilement en classe à mieux analyser, réfléchir, mettre en œuvre leur propre pensée.

N'oublions pas non plus, que des reexplications successives, qui n'amènent pas à la compréhension, augmentent le sentiment d'incompétence de l'élève.

Ces trois " effets " ont été nommés par M.Mante. Prof de math à l'IUFM de Lyon.

L.Pastor. Questionnons. 2003

Bureau de la FNAME

Président

Gérard Toupiol 18 rue Blanche Barchou 27000 EVREUX
Tél : 02.32.62.03.91 Email : gerardtoupiol@aol.com

Vice Président

Didier Geniey La Jasminière 145 Chemin de St Carême 81000 ALBI
Tél : 05.63.54.60.37 Email : Didiergeniey@aol.com

Secrétaire

Chantal Dubon 22, rue St Michel 66490 ST JEAN PLA de CORTS
Tél : 04.68.83.24.51 Email : chantal.dubon@worldonline.fr

Secrétaire adjointe

Martine Van Leckwyck Bois-Chabot 16190 ST MARTIAL
Tél : 05.45.60.35.49 Email : martinevlc@aol.com

Trésorière

Damienne Delmon 1, Chemin des îles 39100 BAVERANS
Tél : 03.84.82.72.50 Email : delmon.charnier@wanadoo.fr

Adjoint

Louis Pastor 22, Place Tabareau 69004 LYON
Tél : 04.78.29.68.58 Email : louis.pastor@laposte.net

Adjoint

Cécile Blondy Le Bois l'Abbé Neuf 49070 BEAUCOUZE
Tél : 02.41.77.05.88 Email : philippe.blondy@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion

ANNEE 2003 - 2004

Nom de l'association:
Siège social de l'association.....
TEL.....
Nombre d'adhérents: Nombre de Maîtres E dans le Département:

Merci d'envoyer la liste nominative des adhérents.

Président (e): nom:

.....
adresse:.....
TEL E-mail :.....

Secrétaire: nom:

.....
Adresse:.....
e-mail.....Tél.....

Trésorier(e):

nom.....
Adresse.....
e-mail.....Tél.....

Toute association adhérente à la FNAME est membre de droit du Conseil d'Administration de la fédération.

Représentant titulaire au CA de la FNAME et correspondant de votre association pour la FNAME :

Nom:.....
Adresse.....
Tél..... e-mail.....

Suppléant: Coordonnées:.....

signature du Président:

MONTANT DE L'ADHESION

COTISATION

Son montant a été fixé à l'A.G et court jusqu'à la prochaine 11 euros/ adhérents:

11 Euros x =Euros

La cotisation par adhérent est à régler à partir de l'A.G.

La régularisation du montant de la cotisation se fera au PLUS TARD pour le 31-12-2003 en envoyant la liste des adhérents au trésorier.

Dès réception de votre adhésion vous recevrez une attestation et le nouveau code d'accès au site de la FNAME (vous serez averti de la date par mail).

Le BN de la FNAME vous remercie de le prévenir de tout changement d'adresse ou coordonnées mail, pour favoriser nos échanges.

à renvoyer à la trésorière sous forme d'un CHEQUE

Damienne Delmon : 1, chemin des îles 39100 BAVERANS
delmon.charnier@wanadoo.fr

Secrétariat: 22, rue St Michel 66490 St Jean Pla de Corts **Tel:** 04 68 83 24 51
E-mail: chantal.dubon@worldonline.fr **Site internet:** http://federationame.multimania.com